Image not found or type unknown

Quand et comment se faire payer par une lettre de change ?

Fiche pratique publié le **28/04/2012**, vu **1328 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La lettre de change permet le paiement à une date convenue à l'avance. Peut-on récupérer les fonds avant l'échéance ? Comment encaisser l'argent, une fois la lettre de change parvenue à échéance ? Que faire en cas de non-paiement à l'échéance ?

Lire la suite : http://assistant-juridique.fr/paiement_lettre_de_change.jsp

Pour poser une question à un juriste en ligne :http://assistant-juridique.fr/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés